

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de votre décision au sujet de la motion que le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Si j'ai bien compris, Votre Honneur a décidé de ne pas saisir la Chambre de cette motion à cause de ce qui avait été dit plus tôt d'autres motions relatives au projet de Syncrude. J'aimerais que Votre Honneur s'explique, car d'après mon interprétation du Règlement, le fait que la Chambre ait dit non à une motion portant sur un sujet général ne veut pas dire, logiquement ou autrement, qu'elle ne sera pas favorable à une autre motion traitant du même sujet général mais qui présente des détails différents. En toute déférence, je demande instamment que la motion du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) soit présentée à la Chambre.

● (1420)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oxford (M. Halliday).

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oxford a la parole.

* * *

L'IMMIGRATION

L'EMPLOI D'OUVRIERS AGRICOLES ÉTRANGERS PENDANT LA SAISON DES RÉCOLTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question très urgente et qui exige une attention immédiate. La Chambre sait, bien sûr, que les producteurs canadiens de tabac, de tomates, de betterave sucrière, de fruits et de produits semblables font appel à la main-d'œuvre «d'outre-mer» et du Mexique pour en faire la récolte, parce que les Canadiens montrent peu d'empressement à faire ce genre de travail. Par le passé, le gouvernement a autorisé l'entrée saisonnière de ce genre de main-d'œuvre. Étant donné les prévisions pessimistes de chômage pour 1975, on dit que le gouvernement s'apprête à interdire cette immigration saisonnière cette année. Nos producteurs agricoles ne peuvent actuellement décider avec certitude de l'importance de leurs récoltes en prévision des semailles du printemps qui approchent. Par conséquent, monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, je propose, appuyé par le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles):

Que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration assure à la Chambre que le gouvernement continuera, en 1975, de permettre l'accès au Canada à la main-d'œuvre «d'outre-mer» et du Mexique comme travailleurs agricoles saisonniers, afin que les producteurs de tabac, de tomates, de betteraves à sucre, de fruits et de produits semblables puissent contribuer pleinement à l'économie nationale.

M. l'Orateur: La chambre a entendu la motion. Comme elle est proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Les sables bitumineux

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut être débattue.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

ON PROPOSE QUE DES MESURES SOIENT PRISES VISANT À RÉDUIRE LE COÛT DE PRODUCTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente, et importante.

Étant donné que le coût de la production agricole augmente d'une façon extraordinaire et provoquera même bientôt un grand nombre de faillites chez nos agriculteurs, puisque dans le domaine des revenus nets, il y aura une baisse de 12 p. 100 cette année, au dire même du ministère de l'Agriculture, qu'il faut au moins répondre à nos besoins de consommation dans les prochaines années, et que l'inflation conduit les cultivateurs à la faillite, le gouvernement devrait sans délai tout mettre en œuvre pour au moins maintenir à flot la production de l'agriculteur, je propose, appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin):

Que la Chambre des communes puisse discuter maintenant du problème que les agriculteurs rencontrent au niveau des coûts exorbitants de production afin que des mesures immédiates soient adoptées pour aider nos agriculteurs à s'approvisionner à des prix raisonnables.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD RELATIF À L'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX PAR LE CONSORTIUM SYNCRUDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever une question urgente et d'une nécessité pressante, en conformité de l'article 43. Le gouvernement fédéral ayant conclu avec les dirigeants du consortium Syncrude un accord qui entraînera la dépense d'environ 300 millions de dollars en fonds publics, je propose, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit chargé de déposer immédiatement une copie de l'accord conclu, lors de la récente réunion, à Winnipeg, entre les dirigeants de Syncrude et le gouvernement fédéral.